

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 8 février 2008

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Vice-Président du Sénat, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 108 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Michel ACREMENT - René AINARDI - Zaven ALEXANIAN - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Robert ASSANTE - Jean AYL - Salomon BENICHO - Jean-Marc BENZI - François-Noël BERNARDI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Annick BOET - Jean-Louis BONAN - Jean BONAT - Philippe BONIFAY - Patrick BORE - Eugène BOUJOT - Valérie BOYER - Robert BRET - Sylvie BRUNET - Philippe CAMILLIERI - Nicole CANTREL - Christian CARBONEL - Marie-Thérèse CARDONA - Anne-Marie CARNUS - Gérard CHENOZ - Jean-Claude COLOMBO - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Paul-Jean CRISTOFARI - Paul DAUMAS - Claude DAUMERGUE - Pierre DEFENDINI - Sylvia DOUCET - Frédéric DUTOIT - Janine ECOCHARD - Michelle EMERY - Monique ENGELHARD - André ESSAYAN - Michel FORNERIS - Marie-Thérèse FOURNIER - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Françoise GAYDA - Roland GIBERTI - Daniel GILER - Catherine GINER - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Jean-Claude GUERAUD - Albert GUIGUI - Bernard JACQUIER - Henri LAFITE - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Marie-Yves LE DRET - Eric LEOTARD - Ange LETTIERI - Antoine LORENZI - André MALRAIT - Stéphane MARI - Jean-Claude MARIN - Guy MARTIN - Patricia MASSARO - Didier MAURY - Christian MAYADOUX - Muriel MENCACCI-GRAND - Laurent MICHEL - Marie-Thérèse MINASSIAN - Maryse MONOD - Jean MONTAGNAC - Yves MORVAN - Marie-France MOURET - Pascal MUNIER - Renaud MUSELIER - Bernard OLIVER - Christine ORTIZ - Marie-Françoise PALLOIX - Pierre PARSY - Christyane PAUL - Christian PELLICANI - Pierre PENE - Gérard PEPE - Elisabeth PERRENOT-MARQUE - Claude PICCIRILLO - Christian RAYNAUD - Monique ROBINEAU - Jacques ROCCA SERRA - Henri RUGGERI - Roger RUZE - André SABDES - Danielle SERVANT - Daniel SIMONPIERI - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Louis TOURRET - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Séréna ZOUAGHI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Gabrielle ANTONI représentée par Antoine LORENZI - Pauline BANZO représentée par Jean BONAT - Marcel BENASSI représenté par Marie-Françoise PALLOIX - Marc BERNARD représenté par François-Noël BERNARDI - Vincent BURRONI représenté par Didier MAURY - Benjamin CHAPPE représenté par Gérard BISMUTH - Eric DIARD représenté par Pierre PARSY - Jean DUFOUR représenté par Annick BOET - Claude FRIGANT représenté par Christian MAYADOUX - Claude GALLIZIA représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Samia GHALI représentée par Francis ALLOUCH - Robert HABRANT représenté par Marie-France MOURET - Mourad KAHOU - représenté par Henri RUGGERI - Eric LE DISSES représenté par Maxime TOMMASINI - Bernard LIEBGOTT représenté par Alain LAURENS - Patrick MAGRO représenté par Elisabeth PERRENOT-MARQUE - André MOLINO représenté par Robert BRET - Pierre-François PAOLACCI représenté par Pierre DEFENDINI - Michel PEZET représenté par Stéphane MARI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Christel SIMONETTI-ACHARD représentée par Christyane PAUL - Claudine SOLERIEU représentée par Christian RAYNAUD.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BENEDETTI - Roger BERANGER - Geneviève BOBBIA-TOSI - Jean-Jacques BONTOUX - Miloud BOUALEM - Alain DE GANTES - Nicole DESMATS - Christiane DINARDO - Bernard GUARINO - Jean-Claude IMBERT - Michèle LARIVIERE - Jean-François MATTEI - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Nabil M'RAD - René OLMETA - Maurice PETIT - Georges ROSSO - Philippe SANMARCO - Catherine SANTINI - André VARESE - Claude VILLANI-LEONI - Lucien WEYGAND.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

PEC 005-291/08/CC

■ NATURA 2000 mer - Procédure réglementaire de consultation des collectivités et des EPCI - Demande de report de consultation

DGEE 08/1052/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Préfecture des Bouches du Rhône a lancé la procédure réglementaire de consultation des collectivités et des EPCI sur le périmètre des nouvelles zones "NATURA2000 mer" que l'Etat français voudrait présenter à l'Europe lors de la présidence française le 1er juillet 2008.

"NATURA2000 mer" a le même objectif de maintien de la biodiversité que le Natura 2000 déjà implanté sur notre territoire.

MPM est consulté sur trois périmètres définissant trois zones maritimes :

- La Côte Bleue de Sausset les Pins au Rove;
- Les Iles Marseillaises-Cassidaigne;
- La baie de La Ciotat et les Lecques.

Le délai fixé au 9 mars, par le Préfet, pour émettre un avis délibéré par MPM n'est pas compatible avec l'importance de l'analyse nécessaire par rapport aux projets d'aménagement et de développement d'activités de Marseille.

Par conséquent, il paraît nécessaire d'adopter une délibération demandant au Préfet un report de consultation compatible avec la mise en place du nouveau Conseil après les élections municipales de mars 2008.

Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver l'engagement de MPM.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- L'article R.414.3 du code de l'environnement définissant les modalités de consultation des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés sur les projets de périmètre Natura 2000 , et fixant à deux mois le délai de réponse à compter de la saisine ; les avis des conseils municipaux et des organes délibérants des EPCI étant réputés favorables à défaut d'avoir été prononcés dans ce délai
- La procédure de consultation des collectivités locales et des EPCI, initiée le 28 décembre 2007, sous signatures conjointes du Préfet Maritime et du Préfet des Bouches du Rhône, demandant aux conseils

municipaux et aux organes délibérants des EPCI d'émettre un avis sur le périmètre scientifiquement défini du projet de site « Natura 2000 en Mer » le 9 mars 2008 au plus tard

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que conformément aux dispositions du code électoral et au calendrier électoral des élections municipales des 9 et 16 mars 2008, la campagne électorale débutant le 25 février 2008, le délai de consultation est interrompu pendant les opérations électorales

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est pris acte de l'intérêt pour la démarche engagée par l'Etat et, de la consultation lancée, en application de l'article R 414-3 du code de l'environnement concernant NATURA 2000 mer

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine ou son représentant est autorisé à solliciter Monsieur le Préfet Maritime et Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône afin d'obtenir la prolongation du délai imparti pour l'examen approfondi du dossier par la future équipe communautaire

Article 3 :

Est pris acte que le dossier « Natura 2000 mer » sera soumis pour étude et avis à l'Assemblée communautaire délibérante issue des scrutins municipaux de 2008, dans un délai de deux mois à compter de sa constitution, pour une transmission effective d'une 2^{ème} délibération aux services de l'Etat.

Le Commissaire Rapporteur
Président Délégué de la Commission
Protection des Espaces Communautaires

Certifié conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole
Vice Président du Sénat

Jean-Marc BENZI

Jean-Claude GAUDIN